Aperçu du fonds — FPG Sélect

FPG Sélect de revenu tactique Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: juillet 2025 **Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée **Valeur totale du fonds:** 99 098 013 $

Date d'établissement: décembre 2012 **Nombre total d'unités en circulation:** 8 505 825 **Rotation du portefeuille:** 15,17 %

Option de garantie	Placement minimum ($)	RFF (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part ($)	Nombre d'unités en circulation
PlacementPlus 75/75	1 000	2,65	2,29	10,2010	1 970 188
PlacementPlus 75/100	1 000	3,00	2,60	10,1824	107 230

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

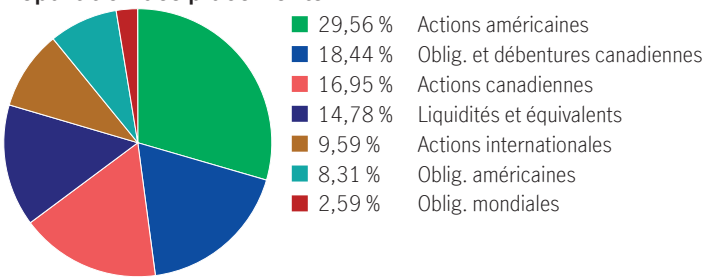
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de revenu tactique Manuvie. Les fiducies de fonds communs de placement sous-jacentes détiennent principalement des actions canadiennes et étrangères ainsi que des placements à revenu fixe.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Microsoft Corp.	3,44 %
Canadian Natural Resources Ltd.	3,22 %
Canadian Pacific Kansas City Limited	1,81 %
Visa Inc. Com Cl A	1,79 %
Marsh & McLennan Cos.	1,74 %
Becton Dickinson & Co.	1,70 %
Lowe's Cos. Inc.	1,63 %
Cencora Inc.	1,61 %
London Stock Exchange Group PLC Ord Gbp0.06918604	1,59 %
TMX Group Limited	1,52 %
Total	**20,06 %**

Total des placements : 720

Répartition des placements



Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFF.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visiblent.

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



À qui ce fonds est-il destiné?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un flux régulier de revenu, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez		Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit		• Vous et votre conseiller décidez du taux. • Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR)	**Retrait dans les délais suivants :**	**%**	• Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. • Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. • Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. • Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
	moins de 1 an après la souscription	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	5,00	
	moins de 4 ans après la souscription	4,00	
	moins de 5 ans après la souscription	4,00	
	moins de 6 ans après la souscription	3,00	
	moins de 7 ans après la souscription	2,00	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	
Frais modérés *	**Retrait dans les délais suivants :**	**%**	
	moins de 1 an après la souscription	2,50	
	moins de 2 ans après la souscription	2,00	
	moins de 3 ans après la souscription	1,50	
	plus de 3 ans après la souscription	0,00	
Sans frais	Vous ne payez rien.		Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais du fonds (RFF) est composé du ratio des frais de gestion (RFG) et du ratio des frais d'opérations (RFO). Il comprend des coûts tels que les frais de gestion, les coûts d'assurance, les frais d'opérations et les frais d'exploitation du fonds et, s'il y a lieu, de tout fonds sous-jacent. Vous ne payez pas ces frais directement. Les RFF et les frais de garantie vous touchent parce qu'ils réduisent le rendement que vous obtenez sur votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à la notice explicative et contrat.

Option de garantie	RFF *	RFO *	RFG *	Frais de gestion (%)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus 75/75	2,65	0,10	2,55	2,29	—
PlacementPlus 75/100	3,00	0,10	2,90	2,60	—

* Taux annuel en % de la valeur du fonds

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquittez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 5e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce fonds équilibré vise à générer un revenu et à faire croître le capital à long terme. Le Fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe et les titres de participation d'émetteurs canadiens et étrangers.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite (offerte pour les contrats FPG Sélect PlacementPlus 75/75 souscrits avant le 3 octobre 2014)

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFF.

Option de garantie	Placement minimum ($)	RFG (%)	RFF (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part ($)	Nombre d'unités en circulation
PlacementPlus 75/75	1 000 000	2,06	2,16	1,84	10,1730	10
PlacementPlus 75/100	1 000 000	2,44	2,54	2,19	10,1730	10

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFF.

Option de garantie	Placement minimum ($)	RFG (%)	RFF (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part ($)	Nombre d'unités en circulation
PlacementPlus 75/75	1 000	1,45	1,55	1,29	10,2853	7 748
PlacementPlus 75/100	1 000	1,79	1,89	1,60	10,2980	10

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N
Waterloo (Ontario) N2J 4C6
www.gpmanuvie.ca
1-800-355-6776 Québec et service en français
1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.